

2 Actualités.

3 Appels mondiaux :  
Papouasie-Nouvelle-Guinée,  
États-Unis, Burundi  
et Turkménistan.  
En bref.

4 Nouvelles.



Août 2006,  
vol. 36, n° 7

# le fil

## Philippines : les militants pris pour cible

Dans certaines régions des Philippines, lorsque deux motocyclistes arrivent à toute allure dans une rue, cela peut susciter la peur ou la méfiance si l'on est un militant. Irma « Kathy » Alacantara était la secrétaire générale, pour sa province, du *Kilusang para sa Pambansang Demokrasya* (KPD, Mouvement pour la démocratie nationale), une organisation politique de gauche. Elle était allée participer, début décembre 2005, à une conférence sur les droits des paysans et des pêcheurs et a, semble-t-il, été abattue par deux motards non identifiés alors qu'elle se trouvait devant l'entrée du centre de conférences. Ses collègues ont signalé qu'elle avait reçu des menaces et qu'elle était surveillée par des hommes armés. De tels actes deviennent de plus en plus fréquents ; des dizaines d'autres militants de gauche ont été tués dans des circonstances semblables.

Les assassinats de membres d'organisations de gauche établies légalement mais considérées par le gouvernement comme des « façades » de groupes communistes armés se multiplient depuis 2004. Les dirigeants associatifs, les militants des droits humains, les auxiliaires religieux, les membres de partis politiques de gauche pourtant autorisés par la loi et les autres personnes soupçonnées d'avoir des liens ou des affinités avec les insurgés communistes sont particulièrement en danger.

Le conflit armé qui oppose les forces gouvernementales et la rébellion communiste se poursuit depuis plus de trente-sept ans. Les assassinats politiques, fréquents, contribuent à l'échec du processus de paix entre les deux camps et réduisent à néant les chances de voir la paix rétablie dans un proche avenir.

Début juin, Rafael Markus Bangit, qui voyageait en car avec son fils, et une autre passagère ont été abattus par un homme non identifié. Quelques jours auparavant, Rafael Markus Bangit

s'était plaint d'être pris en filature. Il appartenait à la tribu malbong et avait, sa vie durant, activement défendu les droits des indigènes. Ces derniers temps, il avait travaillé pour la *Cordillera People's Alliance* (CPA, Alliance populaire de la Cordillère), une fédération indépendante d'organisations orientées à gauche et dont un grand nombre sont basées dans des communautés indigènes du nord des Philippines. Il était par ailleurs secrétaire général et vice-président de *Bayan Muna* (Le peuple d'abord), un parti politique de gauche, dans sa province.

Pour Amnesty International, ces assassinats qui perdurent présentent des caractéristiques communes, par exemple l'affiliation des victimes à un mouvement politique, le mode opératoire lors du meurtre, ainsi que les informations faisant état de l'implication directe des forces armées ou d'autres agents de l'État dans ces attaques, ou de leur complicité ou assentiment. Amnesty International observe que, de manière générale, ces assassinats ne font jamais l'objet d'enquêtes promptes et efficaces qui permettraient d'arrêter les responsables, de les juger et de les condamner.

Dans son rapport intitulé *Philippines: Political killings, justice and peace process* (ASA 35/006/2006), Amnesty International a réuni des informations sur ces assassinats et insiste sur le fait que le gouvernement est tenu de protéger le droit à la vie de toutes les personnes qui vivent dans le pays, quelles que soient leurs origines ou leur affiliation politique. Les sections et membres d'Amnesty International sont invités à travailler avec les organisations susceptibles d'être visées – syndicats, Églises, réseaux de défense des droits des indigènes, entre autres – pour faire pression sur le gouvernement philippin afin que cessent les assassinats politiques.



Plus de 3 000 personnes participent à un die-in près du pont Mendiola pour protester contre la multiplication des assassinats politiques dans le pays (Manille, 27 juin 2006).



Des travailleurs immigrés protestent, lors d'une manifestation à Séoul, contre les démarches entreprises par le gouvernement sud-coréen pour expulser les étrangers dont le visa n'est plus valable (Corée du Sud, février 2006). Sur leur bandeau, on peut lire : « Nous voulons des permis de travail. »

## La Corée du Sud exploite ses travailleurs immigrés

« Les travailleurs immigrés sont aussi des êtres humains. Pourquoi ne me paient-ils pas pour mon travail ? Je ne peux pas retourner chez moi parce que je n'ai pas d'argent. J'ai décidé de me tuer car il n'y a pas d'autre solution. »

Cette note a été laissée par Jeong Yu-hong, une travailleuse immigrée de trente-quatre ans originaire de Chine qui était titulaire d'un permis de travail en règle en Corée du Sud. Après être restée pendant quatre ans dans une usine de broderie, en équipe de nuit avec une durée de travail quotidienne de treize heures, elle a essayé de trouver un autre emploi. Mais son employeur et l'organisme public d'aide à la recherche d'emploi ont refusé de la laisser changer de travail. Son patron a soutenu que le non-versement du salaire depuis moins de trois mois ne constituait pas une raison suffisante pour vouloir partir. Jeong Yu-hong a quitté son travail et, après s'être rendue une fois de plus au centre d'aide à l'emploi, elle s'est jetée sous un train en avril 2004.

D'après les chiffres de 2005, la Corée du Sud compte à peu près 350 000 travailleurs immigrés, qui représentent environ 1,5 p. cent de la main-d'œuvre totale. Ils viennent de plus de 90 pays, notamment de Chine, des Philippines, d'Indonésie, du Népal, de Mongolie, du Bangladesh, de Sri Lanka et du Nigéria. La plupart ont des emplois peu qualifiés.

En 2004, le gouvernement a adopté la Loi relative au permis de travail des travailleurs immigrés. Aux termes de cette loi, les employeurs qui n'arrivent pas à trouver des Sud-Coréens pour occuper un poste vacant peuvent obtenir la permission d'embaucher un travailleur étranger avec un contrat de trois ans (maximum) renouvelable sur une base annuelle. Cette loi – la première du genre en Asie – a pour objectif de protéger les travailleurs immigrés en Corée du Sud.

Deux années se sont écoulées depuis son adoption et les travailleurs immigrés continuent pourtant d'être souvent

exploités et victimes d'abus. Amnesty International a rassemblé des informations sur de nombreux cas de discrimination, de harcèlement sexuel, d'intimidation, de coups et d'autres atteintes qui, ajoutées au manque de protection de la part des autorités gouvernementales, placent les travailleurs immigrés dans une situation particulièrement fragile en Corée du Sud. Tout comme Jeong Yu-hong, de nombreux travailleurs immigrés ne sont pas rémunérés pour les heures de travail qu'ils effectuent, et s'ils osent poser des questions à leur patron ou demander à changer de travail, ils sont souvent renvoyés et privés de papiers d'identité. Une étude réalisée en 2005 a révélé que plus de 80 p. cent des travailleurs immigrés interrogés trouvaient qu'il était difficile de changer de travail sous le régime de cette loi.

De nombreux travailleurs immigrés continuent d'occuper leur emploi malgré une paie modique, souvent inférieure au salaire minimum, et des conditions de travail difficiles voire dangereuses. En cas d'accident du travail, ils ne reçoivent généralement pas les soins médicaux nécessaires ni une indemnité adéquate.

James Mensah, un travailleur immigré venu du Ghana, a perdu plusieurs doigts dans un accident à l'usine. Il a été mal soigné à l'hôpital et ses blessures se sont infectées, si bien qu'il a dû être amputé de la main. « L'entreprise n'a rien fait pour mes dépenses et mon employeur avait disparu de la circulation, raconte-t-il. Quand j'ai eu mon accident, j'avais un visa valable pour un an, mais mon employeur a gardé mon passeport parce qu'il ne voulait pas que la compagnie d'assurance m'indemnisé. » James Mensah a été renvoyé de l'hôpital avant que sa blessure soit suffisamment guérie. Il ajoute : « Cela fait un moment maintenant que je suis dans la rue, sans soins. Je vis de la charité des Coréens, alors que j'ai une femme et deux fils de treize et dix ans au Ghana. »

## Guinée équatoriale : libération de prisonniers d'opinion



© DR

Weja Chicampo (*ci-contre*) fait partie des 42 prisonniers qui ont bénéficié de la grâce présidentielle annoncée le 4 juin. Membre dirigeant du *Movimiento para la Autodeterminación de la Isla de Bioko* (MAIB, Mouvement pour l'autodétermination de l'île de Bioko), il avait été arrêté arbitrairement à son domicile le 4 mars 2004 par une dizaine de militaires portant des caïoules. Il a été passé à tabac au cours de son arrestation et maintenu au secret pendant plusieurs mois dans la prison de Black Beach, à Malabo, capitale du pays. En janvier 2006, Weja Chicampo a été conduit devant un juge pour la première fois, mais au moment de sa grâce il n'avait toujours pas été inculpé ou jugé.

Lorsqu'un groupe de gardes présidentiels et le responsable de la prison sont venus dans sa cellule, dans la nuit du 5 juin, pour lui annoncer qu'il était libéré, il a pensé qu'il allait rentrer chez lui. Mais on l'a emmené à l'aéroport à bord d'une voiture, escorté par deux gardes présidentiels. Là, Weja Chicampo a été remis au directeur général de la Sécurité nationale, qui a signé son visa de sortie du territoire et lui a ordonné de monter dans l'avion sans faire d'histoires. Dans l'appareil, il a été remis à la police espagnole, qui l'attendait. L'avion s'est envolé pour Madrid. Sa famille, à Malabo, n'a pas été informée de son expulsion ni du lieu où il se trouvait. Son expulsion de Guinée équatoriale viole la Constitution de ce pays, qui garantit le droit de circuler librement et le droit de choisir son lieu de résidence, ainsi que les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), que la Guinée équatoriale a ratifié en 1987.

Weja Chicampo n'est pas autorisé à retourner en Guinée équatoriale et son statut en Espagne n'a toujours pas été précisé.

### Bouleversé par le soutien d'Amnesty International

Lorsqu'il s'est entretenu avec des représentants d'Amnesty International après sa libération, Weja Chicampo était fatigué et ému. Il a déclaré avoir été bouleversé par toutes les lettres envoyées par des membres de l'organisation. Il ne les avait pas vues lui-même, mais son cousin l'avait informé de l'arrivée de chacune de ces lettres. Il a remercié Amnesty International pour son soutien, et tout spécialement les membres qui se sont mobilisés en sa faveur.

### Torturé en détention

Mariusus Gerhardus Bonzaair « Bone » (*ci-contre, au premier rang, deuxième à partir de la droite*) a lui aussi bénéficié de la grâce présidentielle, pour des raisons humanitaires. Ce ressortissant sud-africain purgeait une peine de dix-sept ans de prison prononcée à l'issue d'un procès inéquitable où il a été reconnu coupable, en novembre 2004, de participation à une tentative de coup d'État. Il avait été torturé durant sa détention provisoire et était maintenu poings et pieds entravés vingt-quatre heures sur vingt-quatre depuis son arrestation, en mars 2004. Il souffre de troubles chroniques graves pour lesquels il a rarement reçu des soins médicaux. D'après certaines informations, il était hospitalisé quand il a été gracié et il est retourné en Afrique du Sud. Mariano Oyono Ndong a également remercié Amnesty International à sa libération. Il figurait parmi les membres et sympathisants du parti d'opposition *Fuerza Democrata*



© Estelle Shirbon (Reuters)

Ces accusés ont été reconnus coupables en 2004, à l'issue d'un procès inéquitable, d'une tentative de coup d'État. Un grand nombre affirment avoir été torturés en détention provisoire.

*Republicana* (FDR, Force démocrate républicaine) reconnus coupables, au terme d'un procès inique, d'infractions liées à une tentative de coup d'État qui aurait visé à renverser le gouvernement en 2002.

Amnesty International se félicite des libérations intervenues récemment à la faveur de la grâce présidentielle, mais exhorte le gouvernement équato-guinéen à remettre en liberté tous les prisonniers d'opinion qui restent incarcérés, ainsi que toutes les personnes qui sont maintenues en détention, sans inculpation ni jugement, alors qu'elles n'ont mené que des activités politiques pacifiques.

## Algérie : des « informations » extorquées sous la torture

« Les agents qui m'interrogeaient m'ont craché dessus, insulté et frappé à coups de pied. Ils ont fait ça parce que j'avais nié ce qu'ils voulaient me faire admettre. »

Un ancien détenu, torturé par le DRS en 2005

En Algérie, la torture et les autres mauvais traitements continuent d'être utilisés en toute impunité contre des personnes soupçonnées de détenir des informations sur des activités terroristes. Le Département du renseignement et de la sécurité (DRS), plus connu sous le nom de Sécurité militaire, est un service de renseignement de l'armée spécialisée dans la lutte antiterroriste. Il opère dans le plus grand secret.

Le DRS place systématiquement les suspects dans des lieux de détention tenus secrets, et les familles de ces derniers ignorent parfois pendant des mois où ils se trouvent. Les personnes détenues par le DRS n'ont aucun contact avec l'extérieur, et des informations persistantes font état d'actes de torture et de mauvais traitements.

Alors que les tribunaux se basent régulièrement sur les déclarations obtenues par le DRS pour prononcer des condamnations dans les affaires de terrorisme, il n'y a jamais d'enquêtes sur les allégations selon lesquelles des tortures et d'autres mauvais traitements sont infligés au cours de la détention par ce service.

Le DRS est spécialisé dans la détention et l'interrogatoire de personnes qui, en raison de leurs relations présumées avec des groupes armés en Algérie ou avec des réseaux terroristes internationaux, sont soupçonnées de détenir des informations sur des activités terroristes. Il emploie diverses méthodes de torture : coups, décharges électriques, ingestion forcée d'eau sale, d'urine ou de produits chimiques, suspension au plafond. Dans la plupart des cas, les détenus ne peuvent pas consulter un avocat la première fois qu'on les conduit devant un juge. Aucune institution civile ne contrôle les pratiques du DRS. Les procureurs ne font pas respecter les garanties prévues par la législation algérienne et ne semblent pas être informés des arrestations opérées par ce service.

Les autorités algériennes combattent le terrorisme depuis plus d'une décennie et elles sont récemment devenues un allié de premier plan des États-Unis et d'autres pays dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ». Aujourd'hui, cette dernière sert de prétexte en Algérie pour continuer à violer les droits humains.

Les gouvernements étrangers doivent redoubler d'efforts pour faire cesser la torture et les autres mauvais traitements en Algérie, en renforçant leur coopération avec ce pays dans le domaine de la sécurité. Ils ne doivent pas y renvoyer de force les personnes qui risquent d'y être torturées ou maltraitées, quelles que soient les « assurances diplomatiques » qu'elles ont pu obtenir des autorités algériennes en vue de prévenir ce risque.

Le gouvernement algérien doit mettre un terme aux arrestations et détentions opérées par le DRS, et veiller à ce que tous les détenus puissent consulter rapidement un avocat. Il faut abroger les lois d'amnistie qui accordent l'impunité aux membres des forces de sécurité et qui punissent de plusieurs années d'emprisonnement toute critique visant des agents de l'État. Les plaintes contre les membres des forces de sécurité ne sont plus recevables aujourd'hui, quelle que soit la gravité des faits qui leur sont reprochés.

### AGISSEZ!

**Veillez écrire aux autorités algériennes pour réclamer des enquêtes sur les graves allégations faisant état de tortures et d'autres mauvais traitements commis par le DRS. Demandez-leur également de veiller à ce que le DRS ne procède plus à des arrestations ni à des détentions. Envoyez vos appels au président de la République :**  
Président Abdelaziz Bouteflika, Présidence de la République, El Mouradia, Alger, Algérie.

## Azerbaïdjan : nouvelles agressions contre des journalistes

Sakit Mirza Zakhidov (*ci-contre*), journaliste et satiriste connu du journal d'opposition *Azadlig* (Liberté), a été arrêté le 23 juin par des agents du service antidrogue du ministère de l'Intérieur. Selon eux, il était en possession de 10 grammes d'héroïne. Sakit Zakhidov est actuellement en détention provisoire au poste de police régional de Nasimi, à Bakou, la capitale du pays. S'il est déclaré coupable de détention de stupéfiants destinés à la vente ou à la distribution, il risque d'être condamné à une peine de trois à sept ans d'emprisonnement et de subir, en prison, des tortures ou d'autres mauvais traitements.



© DR

Qanimat Zakhidov, directeur de la publication d'*Azadlig*, et d'autres éminents journalistes travaillant pour des médias de l'opposition pensent que la drogue a été cachée sur Sakit Zakhidov et que son arrestation est une manœuvre politique pour le réduire au silence.

Ces dix-huit derniers mois, les violences, actes d'intimidation et arrestations arbitraires visant des journalistes de l'opposition ont fortement augmenté en Azerbaïdjan. Certains ont été attaqués ou harcelés par des responsables de l'application des lois tandis qu'ils couvraient des rassemblements politiques de l'opposition ou après avoir publié des articles faisant état de corruption au sein du gouvernement ou des institutions militaires. D'autres ont été enlevés, battus, voire tués par des individus non identifiés.

Qanimat Zakhidov a lui-même été enlevé et battu en février 2005. Ses agresseurs lui auraient ordonné de ne plus critiquer le président, Ilham Aliev, dans ses articles. En mars 2005, Qanimat Zakhidov et Azer Akhmedov, directeur technique d'*Azadlig*, auraient été enlevés puis emmenés dans le salon privé d'un restaurant de Bakou où ils ont été forcés de se dévêtir et frappés par des policiers. Des photographies humiliantes ont été diffusées le lendemain sur la chaîne de télévision Lider, dirigée par Adalat Aliev, l'arrière-neveu de l'ancien président Gueïdar Aliev.

Au cours de la période précédant les élections législatives de novembre 2005, des organisations internationales comme Article 19 et le Committee to Protect Journalists (CPJ) ont dénoncé les tentatives du gouvernement de brider la liberté d'expression. Des exemplaires de journaux d'opposition tels qu'*Azadlig* ont été saisis, et certains membres de leur personnel arrêtés.

Elmar Housseïnov (*ci-contre*), journaliste de premier plan et directeur de la publication de *Monitor*, un hebdomadaire d'opposition connu pour son franc-parler, a été abattu devant son domicile en mars 2005. En mars et mai 2006, deux autres journalistes d'opposition, dont un correspondant d'*Azadlig*, ont été sauvagement battus et laissés pour morts dans la banlieue de Bakou.



© Monitor

Cette escalade de la violence et des actes d'intimidation visant des journalistes d'opposition a eu de lourdes répercussions sur la liberté d'expression en Azerbaïdjan, d'autant plus qu'aucune enquête approfondie, efficace et indépendante n'a été menée.

### AGISSEZ!

**Veillez écrire aux autorités azerbaïdjanaises pour demander qu'une enquête exhaustive et indépendante soit conduite sur les allégations selon lesquelles des preuves compromettantes ont été cachées sur Sakit Zakhidov, et que ce dernier ne soit pas torturé ni maltraité en détention. Exhortez-les également à condamner publiquement les atteintes aux droits humains commises contre les journalistes et à défendre la liberté d'expression. Envoyez vos appels au président de la République :**  
Président Ilham Aliyev, Office of the President of Azerbaijan, 19 Istiqlaliyyat Street, Baku AZ 1066, Azerbaïdjan.

Suite de la première page



© AI

Un grand nombre de travailleurs immigrés sans papiers vivent dans des logements clandestins surpeuplés qu'ils ne quittent que pour aller travailler.

Du fait des conditions de travail dangereuses, de la quasi-impossibilité de changer de travail et de la menace constante d'un licenciement et d'une expulsion, de nombreux travailleurs immigrés deviennent des travailleurs sans papiers, c'est-à-dire qu'ils n'ont plus le droit de rester dans le pays. Ils ne trouvent aucune protection en Corée du Sud. Ils vivent dans des logements clandestins surpeuplés qu'ils ne quittent que pour aller travailler. Dans la rue, ils risquent d'être arrêtés par des policiers en civil puis placés en détention et expulsés du pays.

Dans les lieux de détention, ils courent le danger d'être victimes de violences de la part du personnel pénitentiaire. Une étude conduite en janvier 2006 a montré qu'un travailleur immigré sur cinq a subi des coups, et deux sur cinq des agressions verbales en détention. Plus d'un tiers ont été dévêtus entièrement et fouillés.

YB, un travailleur immigré originaire du Népal, avait un permis de travail en règle. Mais son employeur a refusé de lui renouveler son contrat

après qu'il eut contracté de graves blessures à la tête et à une jambe sur son lieu de travail. Comme il risquait de faire l'objet d'une expulsion, YB s'est enfui.

« Je vis chez un ami, explique-t-il. Je ne peux pas travailler à cause de ma blessure à la jambe. Je ne peux donc pas payer les dettes que je dois rembourser dans mon pays. Mes filles ne peuvent pas faire d'études et ma famille vit dans la misère [...] Mon passeport est aux mains des services de l'immigration et je suis devenu un travailleur immigré sans papiers. »

Amnesty International publiera prochainement un rapport intitulé *Republic of Korea: "Migrant workers are also human beings"* (ASA 25/002/2006).

► Pour en savoir plus sur le travail d'Amnesty International en faveur de la protection et de la promotion des droits humains de tous les travailleurs immigrés, rendez-vous sur <http://www.efai.amnesty.org/refugies>.

**Rappel: les membres d'Amnesty International ne sont pas censés prendre en charge des cas concernant leur propre pays.**

## Papouasie-Nouvelle-Guinée

Meurtres liés à la sorcellerie

« C'était une sacrée bonne femme, Anna Benny, mon amie, ma sœur. »

Sarah Garap, militante des droits humains (2006)

ANNA BENNY, défenseure des droits humains, a « disparu » de Goroka, dans la province des Eastern Highlands, en novembre 2005. Sa famille n'a pas signalé sa disparition et la police n'a pas lancé de recherches. Ses proches ont dit à un de ses amis qu'elle était allée danser et qu'elle n'était pas rentrée. Or, selon des sources fiables, elle était partie aider sa belle-sœur, que des villageois séquestraient car ils la soupçonnaient de pratiquer la sorcellerie. Anna Benny et sa belle-sœur auraient toutes deux été tuées par balle.

Les meurtres de personnes accusées de sorcellerie sont fréquents en Papouasie-Nouvelle-Guinée, particulièrement dans les Highlands. Tout décès accidentel peut être mis sur le compte de la sorcellerie et, comme l'explique Sarah Garap, « chaque fois qu'une personne meurt, une ou plusieurs autres doivent mourir [...] Dans 95 p. cent des cas, ce sont les femmes qu'on accuse, qu'on torture et qu'on tue [...] La plupart du temps, la famille doit donner son consentement. »

Une véritable conspiration du silence entoure ces meurtres, et ceux qui osent parler ou demander justice s'exposent, selon Sarah Garap, à des attaques « pour avoir "détourné" ce qui était "enterré" ».

La police ne fait pas grand-chose pour briser ce mur du silence. Très peu de morts liées à la sorcellerie donnent lieu à des enquêtes et les responsables sont rarement traduits en justice. Dans le cas d'Anna Benny, la police de Goroka a refusé d'enquêter, au motif que la famille n'avait pas porté plainte. Des policiers auraient dit à son ami : « Avez-vous été témoin des faits ? Comment savez-vous ce qui s'est passé ? Nous ne pouvons pas agir sur de simples rumeurs. »

Anna Benny faisait campagne sans relâche pour que la société ne reste pas indifférente ou ne cautionne pas la violence contre les femmes et les jeunes filles. Une association féminine locale mène aujourd'hui sa propre enquête sur sa mort. Malgré les menaces dont ses membres font l'objet, elle est déterminée à obtenir justice dans cette affaire afin de créer un précédent.



Anna Benny (dernier rang, deuxième à partir de la gauche) lors d'une formation ayant pour thème « Les droits humains et les tribunaux de village », en Papouasie-Nouvelle-Guinée en juillet 2005. Au cours de cette séance, les participants avaient abordé la question des croyances en la sorcellerie et des atteintes aux droits humains.

Pour en savoir plus, vous pourrez consulter le nouveau rapport d'Amnesty International, *Papua New Guinea: Violence against women: Not inevitable, Never acceptable!* (ASA 34/002/2006, à paraître).

**Veillez écrire aux autorités de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour leur demander de conduire rapidement une enquête approfondie, indépendante et impartiale sur la mort d'Anna Benny et de sa belle-sœur.**

**Envoyez vos appels au directeur de la police : Sam Inguba, Commissioner of Police, Police Headquarters, PO Box 85, Konedobu, Port Moresby, NCD, Papouasie-Nouvelle-Guinée (fax : +675 321 0101 / 322 6113 / 321 1929).**

## États-Unis

Détenu depuis trois ans sans inculpation ni jugement

ALI AL MARRI, de nationalité qatarienne, est détenu depuis plus de trois ans, sans avoir été jugé ni inculpé, dans une prison militaire de Charleston, en Caroline du Sud. Il est maintenu à l'isolement, souvent enchaîné, dans une cellule d'environ trois mètres sur deux. Il semble qu'on ait refusé de lui donner une literie correcte, des vêtements et du papier toilette et qu'il ne soit autorisé que pendant de courtes périodes à faire de l'exercice à l'extérieur. Amnesty International s'inquiète de la détérioration de son état de santé mental et physique.

Ali al Marri a été arrêté en décembre 2001 et détenu à titre de témoin matériel dans le cadre des enquêtes sur les attentats du 11 septembre 2001 contre le Pentagone et le World Trade Center. Il a ensuite été inculpé de fraude à la carte de crédit et de fausses déclarations faites devant le *Federal Bureau of Investigation* (FBI, Bureau fédéral d'enquêtes). Il est apparemment entré légalement aux États-Unis avec sa femme et ses cinq enfants, en septembre 2001, pour y suivre des études universitaires supérieures. Il a été détenu au secret pendant plus d'une année avant que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ne puisse lui rendre une première visite, et il n'a pu consulter un avocat qu'en octobre 2004.

Ali al Marri devait être jugé par un tribunal fédéral dans l'Illinois le 21 juillet 2003. Cependant, le 23 juin 2003, le président Bush a ordonné qu'il soit placé en détention dans une prison militaire

américaine en tant que « combattant ennemi ». Ali al Marri a déclaré que les agents qui l'ont interrogé ont menacé de l'envoyer en Égypte ou en Arabie saoudite, où, lui a-t-on dit, il serait torturé et sodomisé, et sa femme violée sous ses yeux.

Ali al Marri est la seule personne détenue aujourd'hui en tant que « combattant ennemi » sur la partie continentale des États-Unis. Ses conditions de détention sont similaires à celles de Guantánamo et il risque de passer encore de nombreuses années en détention sans inculpation ni jugement.

**Veillez écrire aux autorités américaines pour les exhorter à libérer Ali al Marri immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit rapidement inculpé d'une infraction reconnue par la loi et traduit en justice dans le respect des normes internationales. Demandez également qu'il reçoive de façon suivie les soins médicaux et le soutien psychologique dont il a besoin, et qu'il soit autorisé à avoir des contacts avec sa famille.**

**Envoyez vos appels au président : President George W. Bush, The White House, Office of the President, 1600 Pennsylvania Avenue NW, Washington DC 20500, États-Unis (fax : +1 202 456 2461 ; courrier électronique : president@whitehouse.gov).**

## Burundi

Incarcéré pour avoir critiqué le gouvernement



TÉRANCE NAHIMANA (ci-contre), prisonnier d'opinion, a été inculpé le 15 mai d'« atteinte à la sûreté de l'État », après avoir publiquement mis en doute la volonté du gouvernement burundais d'entamer des négociations de paix avec le groupe rebelle Forces nationales de libération (FNL).

Térance Nahimana a contribué, en tant que directeur du Cercle d'initiative pour une vision commune (CIVIC), une organisation non gouvernementale burundaise qui travaille sur la paix et la résolution des conflits au Burundi, à faciliter les pourparlers entre les camps opposés. Il a souvent rencontré des dirigeants des FNL pour promouvoir la paix et trouver des solutions. Même si les discussions progressent lentement, les FNL ont fait part de leur volonté de dialogue. Le 5 mai, dans une lettre adressée au président Pierre Nkurunziza, Térance Nahimana a reproché au gouvernement de retarder délibérément les négociations de paix avec les FNL. Dans ce courrier et lors d'une conférence de presse ultérieure, il a indiqué que les autorités avaient l'intention d'invoquer la présence de combattants des FNL dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) voisine pour justifier l'envoi de troupes dans ce pays.

Térance Nahimana a aussi accusé les pouvoirs publics d'entraver les pourparlers avec les Nations unies au sujet de la création d'une commission vérité et réconciliation. Selon lui, le gouvernement craint que

certaines de ses membres ne soient mis en cause dans des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité par une telle commission.

La détention de Térance Nahimana intervient à un moment où les défenseurs des droits humains et les journalistes ne cessent de faire l'objet de mesures de harcèlement et d'intimidation ainsi que d'arrestations arbitraires au Burundi. Les agissements du gouvernement mettent en évidence une tendance croissante à utiliser la législation nationale pour restreindre la liberté et les activités des personnes qui expriment des opinions différentes de celles des autorités.

Le 12 juin, la Cour d'appel a confirmé la légalité de l'arrestation de Térance Nahimana, mais aucune date définitive n'a encore été fixée pour son procès. Il est actuellement détenu dans la prison centrale de Mpimba, à Bujumbura.

**Veillez écrire aux autorités burundaises pour leur demander de libérer immédiatement et sans condition le prisonnier d'opinion Térance Nahimana, qui n'a fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression.**

**Envoyez vos appels à la ministre de la Justice : Madame Clotilde Niragira, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Chaussée Prince Rwagasore, BP 1880, Bujumbura, Burundi (fax : +257 21 86 10).**

## Turkménistan

Arrestation arbitraire d'une militante des droits humains



OGOULSAPAR MOURADOVA (ci-contre), cofondatrice de la Fondation Helsinki du Turkménistan, un groupe de défense des droits humains, et correspondante de Radio Liberty, une station de radio financée par les États-Unis, a été arrêtée chez elle le 18 juin par deux policiers qui n'ont pas présenté de mandat d'arrêt.

Ils ont dit à sa famille qu'ils l'emmenaient « pour discuter avec elle ». Lorsque ses filles, Sana et Maral, se sont rendues au ministère de l'Intérieur pour essayer d'obtenir des informations, on leur a ordonné de revenir avec l'ordinateur et le fax de leur mère. Elles ont refusé. Elles ont parlé à leur mère au téléphone, mais celle-ci avait apparemment du mal à s'exprimer et ses propos étaient complètement incohérents. Il semble qu'on lui ait administré des substances psychotropes. Ses filles ont répété qu'elles ne voulaient pas coopérer et sont rentrées chez elles. Le 19 juin, elles ont été arrêtées avec leur frère Berdy, et relâchées le 1<sup>er</sup> juillet.

Les groupes de la société civile indépendants ne parviennent pas à fonctionner au grand jour au Turkménistan et il n'existe aucun parti politique indépendant. La Fondation Helsinki du Turkménistan, dont le directeur travaille depuis la Bulgarie, où il s'est exilé, réunit des informations sur les atteintes aux droits humains depuis 2003. Ces dernières années, un grand nombre de ses membres et de leurs proches, ainsi que beaucoup de journalistes indépendants et d'autres personnes critiques à l'égard du gouvernement, ont été victimes de violations des droits humains telles que des détentions arbitraires, des tortures ou d'autres mauvais traitements, ou ont été contraints à l'exil.

Amnesty International craint qu'Ogoulsapar Mouradova ainsi qu'ANNAKOURBAN AMANKLYTCHEV et SAPARDOURDY KHADJIEV, deux autres membres de la Fondation arrêtés à peu près en même temps qu'elle, ne soient torturés ou maltraités. Les médias ont récemment rapporté plusieurs déclarations de hauts responsables du gouvernement les accusant tous les trois de « trahison », crime passible de la détention à perpétuité. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, et demande leur libération sans condition dans les meilleurs délais.

Les violations des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels sont monnaie courante au Turkménistan, pays quasiment refermé sur lui-même. Ces récentes arrestations semblent destinées à réprimer une nouvelle fois la dissidence, et les militants de la société civile sont particulièrement visés.

**Veillez écrire aux autorités du Turkménistan pour leur demander de libérer immédiatement et sans condition Ogoulsapar Mouradova, Annakourban Amanklytchev et Sapardourdy Khadjiev, qui sont détenus uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.**

**Envoyez vos appels au président de la République : President Saparmurat Niyazov, Presidential Palace, 744000 Ashgabat, Turkménistan (fax : +993 12 35 51 12).**

## En bref

### Libéria

Charles Taylor a été transféré à La Haye (Pays-Bas), le 20 juin, pour y répondre de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité – des actes qu'il est accusé d'avoir commis lorsqu'il était président du Libéria, entre 1997 et 2003. Cette mesure a été prise après que le Royaume-Uni eut accepté que Charles Taylor soit emprisonné sur son territoire s'il était reconnu coupable. Le gouvernement néerlandais avait posé cette condition pour que le procès se déroule aux Pays-Bas. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, qui siègera à La Haye, conservera sa compétence pour juger Charles Taylor.

Pour que la justice soit rendue, Amnesty International considère qu'il est impératif que les témoins et les autres acteurs de ce procès puissent se rendre à La Haye. L'organisation continuera à suivre l'évolution des événements.

### Moldavie

Abolition de la peine de mort Le 29 juin, le Parlement moldave a décidé à l'unanimité de supprimer les dernières dispositions constitutionnelles relatives à la peine capitale. L'article 24 de la Constitution, qui autorisait le recours à la peine de mort

dans des circonstances extraordinaires, a ainsi été abrogé. La Cour constitutionnelle avait déjà autorisé ces changements en septembre 2005, mais le Parlement devait encore donner son accord pour que la peine de mort puisse être abolie dans la législation. La Moldavie n'a pas ratifié le Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances.

### Nations unies

Première réunion du Conseil des droits de l'homme

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies s'est réuni pour la première fois du 19 au 30 juin à Genève (Suisse). Cette session inaugurale a débouché sur plusieurs résultats, notamment l'adoption de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Le Conseil a proposé que ces deux textes soient adoptés par l'Assemblée générale à l'automne. Le Conseil remplace la Commission des droits de l'homme des Nations unies.

## Le prix de la liberté

L'ancien prisonnier d'opinion Akbar Ganji s'entretient avec Le Fil d'AI de la difficulté d'exercer le métier de journaliste en Iran

« Si je n'avais pas bénéficié du soutien de gens du monde entier, je ne sais pas ce que je serais devenu, déclare Akbar Ganji. Amnesty International a joué un très grand rôle dans mon cas, elle a été très efficace, et je profite de cette occasion pour exprimer ma gratitude. »

Akbar Ganji (ci-contre, lors de son entretien avec Le Fil d'AI) a été libéré en mars, après avoir passé six ans en prison, dont une bonne partie à l'isolement. Depuis, il prend la parole pour dénoncer les violations des droits fondamentaux en Iran et il a passé ces quatre dernières semaines à sillonner l'Europe afin de rencontrer des groupes de défense des droits humains et de leur demander de continuer à soutenir les gens comme lui en Iran. Il a reçu le prix Martin Ennals 2006 pour son travail en faveur des droits universels de la personne.

Akbar Ganji a été arrêté en 2000 pour avoir assisté à une conférence culturelle à Berlin (Allemagne). Jugé et condamné, il a passé plus d'un an en prison. Il a de nouveau été jugé, en 2001, pour avoir mis en cause, dans un certain nombre d'articles (réunis par la suite sous forme d'ouvrage), de hauts responsables iraniens dans les « meurtres en série » dont ont été victimes, en 1998, plusieurs militants politiques de premier plan.

Inculpé pour avoir « rassemblé des documents officiels confidentiels en vue de porter atteinte à la sécurité de l'État » et pour « propagande », il a été condamné et emprisonné. En 2005, il a mené une grève de la faim durant plus de soixante-dix jours. « Quand on vous prive de tous vos droits, quand on veut détruire votre personnalité et tuer votre humanité, [parfois] c'est le seul moyen qui vous reste pour résister », explique-t-il.

Bien qu'il ait recouvré la liberté, Akbar Ganji s'est vu interdire la publication de tout autre article ou ouvrage en Iran. Mais il considère qu'il s'agit d'un « détail » vu l'ampleur de la répression qui s'abat sur la liberté d'expression : « Ces huit dernières années, 100 journaux et revues ont été fermés. Des dizaines de journalistes ont été condamnés et emprisonnés. » Si certains journaux continuent de paraître, c'est uniquement parce qu'ils s'autocensurent.

La censure frappe non seulement les médias d'information mais aussi les livres. Akbar Ganji a un rire désabusé lorsqu'il raconte jusqu'où les censeurs sont prêts à aller pour modifier un texte. Il cite l'exemple des romans, où



il est interdit de parler de petit(e)s ami(e)s : « Ils modifient les liens entre les personnes, en font une relation entre un frère et une sœur, et à la fin du livre, le frère et la sœur partent en lune de miel ! »

Plaisanterie mise à part, cette censure signifie que l'auteur doit trouver d'autres moyens de communication pour faire passer son message. L'une des seules autres solutions, d'après Akbar Ganji, c'est Internet, mais là encore, le chemin est semé d'embûches. De nombreux militants et journalistes expriment ainsi leurs opinions sur des blogs, avec des conséquences parfois dramatiques – certains ont été emprisonnés et torturés. « Tous les sites sont filtrés et bloqués par le régime iranien, déclare Akbar Ganji. Notre combat pour les droits humains doit [aussi] porter là-dessus : la mise en place et la suppression de filtres. »

Akbar Ganji a lancé une manifestation internationale de trois jours, à Londres (Royaume-Uni), le 14 juillet, dans le cadre de laquelle des activités ont été organisées dans différentes villes à travers le monde. Sa tournée se poursuivra en Amérique du Nord, puis il rentrera en Iran, où il redoute une nouvelle arrestation et un nouveau placement à l'isolement. « Il faut toujours se battre pour atteindre un but, dit-il. On ne peut pas poursuivre un idéal sans rencontrer d'obstacles. Il y a un prix à payer pour la démocratie et les droits humains. »

### AGISSEZ!

Mansour Ossanlu, Ramin Jahanbegloo et Sayed Ali Akbar Mousavi Khoini, qui pourraient être des prisonniers d'opinion, sont toujours détenus à la prison d'Evin, à Téhéran. Veuillez écrire au Guide de la République islamique d'Iran pour lui demander de faire libérer immédiatement ces trois hommes : Leader of the Islamic Republic, His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Tehran, Iran (fax : +98 21 649 5880).

## Des affiches d'Amnesty International primées à Cannes

Plusieurs sections d'Amnesty International ont eu droit aux honneurs lors des Cannes Lions 2006, le festival international de la publicité qui s'est déroulé à Cannes (France) au mois de juin. Elles avaient travaillé avec des agences de publicité réputées, afin de concevoir des campagnes d'affichage originales. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.canneslions.com> (en anglais).



La campagne de « timbres » lancée par Amnesty International Malaisie en collaboration avec l'agence Saatchi & Saatchi Malaisie a remporté un Lion d'or.



L'affiche « Le Mur » d'Amnesty International France, créée par l'agence TBWA, a remporté un Lion de bronze.

Amnesty International Pologne a obtenu avec « Liberté d'expression », affiche créée en collaboration avec Saatchi & Saatchi, un Lion de bronze.

Le record du monde non officiel de la plus longue période sans sommeil ou de la marche sur corde raide est probablement détenu par un prisonnier dans une geôle en Irak ou en Afghanistan. Les soldats américains utilisent des « techniques d'interrogatoire approfondi », notamment la « gestion du sommeil », qui consiste à empêcher les prisonniers de dormir pendant plusieurs jours d'affilée, ou les « interrogatoires musclés », au cours desquels les soldats obligent les prisonniers à marcher sur du fil de fer barbelé ou du verre brisé.

C'EST DE LA TORTURE, QUOI QU'EN DISE GEORGE BUSH!



Les publicités d'Amnesty International Danemark contre la torture, conçues par l'agence BBDO Danemark avec des photos de Martin Søby, ont aussi été récompensées par un Lion de bronze.

## contrôlez les armes

### La pétition du million de visages à l'ONU

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), Kofi Annan, s'est engagé à relayer l'appel pour un traité sur le commerce des armes auprès des États membres de l'ONU après que les dirigeants d'Amnesty International, d'Oxfam et du Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL) lui eurent présenté la pétition du million de visages à l'ouverture de la conférence de l'ONU sur les armes légères.

C'est Julius Arile, une victime de la violence armée au Kenya, qui a remis la pétition au secrétaire général. « Je suis le millionième signataire de la pétition, a-t-il déclaré. Si j'ai signé, c'est parce que les armes légères ont fait beaucoup de dégâts dans mon pays, le Kenya. »

« L'hypocrisie, la cupidité et l'inaction des gouvernements permettent que des armes légères continuent d'être vendues sans problème à certains des pires auteurs d'atteintes aux droits humains à travers le monde, a déclaré Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International. À travers la pétition du million de visages, de simples citoyens lancent un appel fort en faveur de contrôles internationaux plus stricts sur les armes. »

La pétition, qui a été signée par des personnes de plus de 160 pays, est la plus grande pétition photographique du monde. En octobre, l'Assemblée générale de l'ONU pourrait décider d'ouvrir des négociations sur un traité sur le commerce des armes : une résolution est actuellement en discussion et la campagne *Contrôlez les armes* multiplie les initiatives pour que l'issue du vote soit positive.

➔ Pour en savoir plus et participer à cette campagne, rendez-vous sur <http://fra.controlarms.org>.

### Les États-Unis amorcent un virage important

Plus de quatre ans après la décision du président George W. Bush de ne pas appliquer les garanties prévues par les Conventions de Genève aux personnes arrêtées pendant le conflit en Afghanistan, le Département américain de la défense a fait passer à tout son personnel la directive de respecter l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève. Cet article porte sur les droits relatifs à un procès équitable et interdit la torture et les traitements cruels, humiliants ou dégradants.

La nouvelle directive, qui figure dans une note datée du 7 juillet, est la conséquence d'un arrêt récent de la Cour suprême américaine, qui a conclu que les commissions militaires créées par le président Bush en novembre 2001 étaient contraires à la législation nationale et au droit international. Elle ne vise que le personnel du Département de la défense ; les autres agences gouvernementales, par exemple la *Central Intelligence Agency* (CIA, Services de renseignements), ne sont pas concernées.

Commentant cette nouvelle orientation politique, le porte-parole de la Maison-Blanche, Tony Snow, a déclaré : « Il ne s'agit pas vraiment d'un changement de cap car nous avons toujours eu pour principe de traiter les individus avec humanité. »

➔ Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://www.efai.amnesty.org/torture>.

### Amnesty International Secrétariat international

Peter Benenson House  
1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW  
Royaume-Uni

Courrier électronique : [newsletter@amnesty.org](mailto:newsletter@amnesty.org)

Abonnements : [ppmsteam@amnesty.org](mailto:ppmsteam@amnesty.org)

Site Internet : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)



### Les Éditions francophones d'Amnesty International (ÉFAI)

17, rue du Pont-aux-Choux  
75003 Paris - France,  
pour la version française.

Site Internet : [www.efai.org](http://www.efai.org)

Abonnement :  
12 GBP ou 21 € (18 USD) pour un an,  
30 GBP ou 52 € (45 USD) pour trois ans.

ISSN 1684-8691

Index AI : NWS 21/007/2006F

Imprimé par Corlet, France.